2023-07 DÉPARTEMENT DU LOT MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20230217-2023_07-DE Reçu le 20/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2023

Convocation le 10 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents: Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient excusés: Madame Véronique LABRANDE, Messieurs Fabrice COURTIOL et Benoît

LAFARGUE

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

<u>MOTION POUR LE POLT</u> « DESSERTE ET DÉSENCLAVEMENT FERROVIAIRE. LE LOT MÉRITE LE RESPECT »

Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée de la motion présentée par le Conseil Départemental « Desserte et désenclavement ferroviaire. Le Lot mérite le respect. »

Les conseillers départementaux réaffirment leur engagement en faveur du développement du transport ferroviaire et déplorent qu'un certain nombre de décisions en faveur du désenclavement du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur et réclament :

- Le maintien de l'unicité de la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse. Les élus demandent l'état d'investir uniformément sur toute la ligne POLT
- Que les engagements pris en matière de modernisation soient tenus
- Refusent une desserte au rabais (suppression d'arrêts, annulations...)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de soutenir cette motion.

POUR: 8 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus Cet acte a été publié le 20 février 202. Le Maire, Raoul Debar

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT Le 17 février 2023

Le Maire, Raoul Debar